

Sujet : [INTERNET] ferme éolienne de St Hilaire du Maine

De : Lemosquet Michel <michel.lemosquet@[REDACTED]>

Date : 20/12/2018 16:21

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur du projet éolien "Ferme éolienne de Saint Hilaire du Maine,

Veuillez trouver en PJ ma déclaration pour l'Enquête publique

Avec mes salutations respectueuses

Michel Lemosquet

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

— Pièces jointes : —

Eoliennes de St Hilaire du Maine.pdf

30 octets

Enquête publique pour les Eoliennes de St Hilaire du Maine.

Voilà maintenant dix ans que la Mayenne a dressé ses premières éoliennes à La Haye Traversaine et Oisseau.

Depuis cette date nous en comptons pratiquement soixante dix aujourd'hui, puisque les cinq dernières sont en cours de montage à Congrier.

En 2006, après s'être proposé comme coordonateur de la définition des zones de développement éolien sur le territoire mayennais, le Conseil Départemental s'était doté d'un comité de pilotage avec la présence de toutes les organisations, les élus et les services de l'état. J'y siégeais au titre de la Coedramén. Il y a eu des réunions publiques dans toutes les communautés de communes concernées, pour expliquer les zones où l'implantation de ces aérogénérateurs serait pertinente dans le respect des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés.

Le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources fossiles, nous conduisent inéluctablement à la diversification du bouquet énergétique, grâce à des moyens de production d'énergies renouvelables qui n'émettent pas de gaz à effet de serre. Mais la Transition Energétique n'est pas qu'une affaire d'énergie; c'est aussi un bouclier contre les bouleversements liés au changements climatiques, contre les risques sanitaires et industriels majeurs, contre la dépendance vis à vis de l'extérieur, contre la précarité énergétique.

Dans notre département sous perfusion énergétique avec une dépendance aux produits pétroliers, au gaz naturel et à l'électricité fossile et fissile, l'utilisation des ressources renouvelables est une nécessité économique et environnementale. Nous avons un potentiel extraordinaire qu'il convient de valoriser et une fiscalité énergétique qui doit rester sur nos territoires.

La biomasse (bois, méthanisation,..), le vent, le soleil et l'eau très présents en Mayenne sont « nos puits de pétrole » qui peuvent satisfaire une partie importante de notre consommation thermique et électrique.

Alliée à une politique d'économies d'énergies, la production d'énergies renouvelables en Mayenne est une préoccupation majeure pour le département qui a fixé l'objectif de 100 éoliennes pour 2020 – Objectif conforme au Grenelle de l'Environnement et à la Loi de Transition Energétique et Croissance Verte votée en 2015 (LTECV).

Nous pouvons atteindre cet objectif en développant les parcs de Pré en Pail (3 machines), de St Hilaire du Maine (4), de la Selle Craonnaise (8), de Château Gontier (11) et de la Fontaine Couverte (3).

L'analyse de préfaisabilité du projet éolien de St Hilaire du Maine a commencé en 2012 par la société ABO Wind, choisie par la municipalité. Le développement du projet de 2014 à 2016 jusqu'à l'instruction du dossier de 2012 à 2017 nous amène aujourd'hui à l'enquête publique.

Ce parc éolien produira plus de 30 GWh d'électricité par an ; c'est la moitié de la consommation électrique résidentielle de la communauté de commune de l'Ernée qui compte 21 000 habitants. Il participera à la couverture de 20 % des besoins électriques totaux du département avec les 100 éoliennes.

Le projet de St Hilaire du Maine a aussi le mérite de rééquilibrer la carte départementale d'implantation d'éoliennes, la partie ouest étant plutôt démunie.

Par ailleurs je soutiens ce projet d'une commune où le maire est particulièrement impliqué dans la défense de l'environnement avec le soucis permanent d'associer les citoyens dans la démarche.

L'orientation citoyenne est non seulement positive pour l'acceptabilité mais elle s'inscrit aussi dans une démarche participative pour valoriser les ressources économiques et énergétiques du territoire. La Mayenne a besoin de projets d'énergies renouvelables citoyens dans lesquels les collectivités peuvent aussi s'impliquer.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) vient de fixer l'objectif éolien terrestre national à 45 000 MW de puissance pour 2030, soit trois fois la puissance actuelle voisine de 15 000 MW. Avec St Hilaire du Maine et les autres projets, la Mayenne peut envisager un mix électrique plus équilibré avec 20 % de nos besoins couverts par l'éolien pour 2020.

A l'horizon 2030, l'objectif de 30 % semblent facilement envisageable au regard du remplacement des premières machines par des éoliennes « Nouvelle Génération » beaucoup plus productives.

L'énergie éolienne terrestre est une énergie renouvelable mature et de moindre impact ; ses coûts qui continuent de baisser en font une énergie de pointe dans tous les pays de la planète (pays pauvres comme pays riches). C'est une des seules énergies où le démantèlement est maîtrisé et provisionné. Son temps de retour énergétique est remarquable : Il suffit d'un an de production pour compenser l'énergie nécessaire à la fabrication, au transport, au chantier de construction, à l'exploitation et au démantèlement.

ALORS BON VENT AUX EOLIENNES de SAINT HILAIRE du MAINE

Michel Lemosquet  Président de CoedraMén le 20 décembre 2018